L'hon. M. WALKER: Non. Je ne penserais pas cela. Évidemment, nous rencontrons toujours des difficultés, mais nous essayons de prendre des décisions pour en sortir.

Le sénateur Macdonald: En sommes-nous aux universités?

L'hon. M. WALKER: Il s'agit de l'article 36A.

Le sénateur Macdonald: Avant que nous abordions le sujet des universités, j'allais poser une question relative aux hypothèques en général. Je ne veux pas faire naître une controverse entre le ministre et quelqu'un de l'extérieur, mais des personnes bien au fait de la question ont déclaré qu'il y a, à l'heure actuelle, une somme considérable d'argent qui pourrait être prêtée sur hypothèque, mais que personne n'en fait la demande. On dit que si des personnes en faisaient la demande, les institutions prêteuses et les autres institutions du genre pourraient se procurer cet argent sans que la présente loi ne soit nécessaire.

L'hon. M. WALKER: Quelle est votre question, monsieur?

Le sénateur Macdonald: Je voudrais votre opinion à ce sujet.

L'hon. M. WALKER: En ce qui nous concerne, il est évident, si nous considérons le nombre de constructions qui sont entreprises, que la demande n'est pas aussi forte qu'elle l'a été. Je crois que vous avez raison de dire que, depuis l'été, disons, la somme d'argent qui pourrait être prêtée sur hypothèque a augmenté considérablement, comme l'indique d'ailleurs le fait que le taux d'intérêt pour les prêts conventionnels est passé de 7½ et 7¼ p. 100 à 7 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Croll avait une question sur les universités.

Le sénateur Croll: J'ai déjà posé ma question et le ministre en est saisi.

L'hon. M. WALKER: Nous cherchons continuellement à préciser ces points. A l'heure actuelle, nous sommes satisfaits de la définition contenue dans le bill, monsieur le sénateur.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il une définition dans le bill? Le sénateur MacDonald: Oui, dans l'article 36A.

L'hon. M. WALKER: «Dans la présente Partie, l'expression «projet d'habitations universitaires» désigne un projet entrepris par une université en vue de fournir des facilités de logement aux étudiants...»

Le président: Ce passage semble établir assez bien, monsieur le ministre, que, par un règlement, vous pourriez appliquer cette expression à un très grand nombre d'habitations.

L'hon. M. WALKER: Oui. La difficulté, honorables sénateurs, provient du fait que nous disposons, pour les prêts, d'une somme d'argent limitée, soit 50 millions de dollars. Le très révérend père Légaré, recteur de l'Université d'Ottawa, parlant au nom de la Fondation des universités et du Conseil national des universités canadiennes, a dit que les universités faisant partie du Conseil national des universités demandent, à elles seules, des habitations universitaires pour un montant de 76 millions de dollars. Nous ne disposons que de 50 millions de dollars pour cette fin et nous estimons que cet argent devrait être prêté aux universités où l'enseignement est le plus poussé. Si vous commencez à étendre la signification du terme, vous accorderez des prêts à toute une série de collèges, répandus à travers tout le pays, qui acceptent des étudiants en vue de l'immatriculation et dans lesquels l'enseignement n'est pas tellement poussé. Comme nous ne sommes que des personnes engagées dans le travail de prêts sur hypothèque, nous devons consulter les autorités en la matière pour savoir quelles sont les universités où l'enseignement est le plus poussé, celles qui ont des chartes royales ou des chartes provinciales et qui décernent des diplômes universitaires. Il s'agit là d'un réel problème. Actuellement, nous